DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MARGENCY

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 04/04/2025
*Date d'Affichage : 04/04/2025
*Conseillers en exercice : **23**
*PRÉSENTS : **12**
*VOTANTS : 16

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire
Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire
Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints,
Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Dominique REVEILLERE,
Etaient absents excusés :
Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA, .
Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE,
Madame Murielle FANOUILLERE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Madame Isabelle LACOUR pouvoir à Madame Nadine DAGUENET,
Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur David DUMEUNIER, Monsieur Olivier SCARSETTO,
Monsieur Thierry ROUSSELET, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR,

Madame Claudine BARRIE a été désignée Secrétaire de séance.

DEL N° 3 :COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, Monsieur le Maire rend compte des attributions exercées par l'exécutif sur délégation de l'organe délibérant :
Le 19 Mars 2025 : 2025-019 Décision de signer plusieurs contrats de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec **l'Agence évènementielle et artistique** PLANETE AMBIANCE sis 126 rue de la Fontaine – 02110 Fontaine Uterte représentée par Monsieur Alexandre MAILLARD pour l'année 2025 et **les artistes suivants :**
Les spectacles auront lieu :

- le 22 juin 2025, au Parc de la Mairie, 5 avenue Georges Pompidou à Margency,
- Les 6 et 7 décembre 2025, à la salle du Rideau Rouge, espace Gilbert BECAUD, 1 avenue du 18 Juin à Margency.

Dit que les montants des prestations seront facturés de la manière suivante :
Pour l'Agence

Le 22 juin pour un montant de 500 € (Cinq cent euros) TTC,
Le 6 décembre pour un montant de 300 € (Trois cent euros) TTC,
Le 7 décembre pour un montant de 290 € (Deux cent quatre-vingt-dix euros) TTC,

Pour les Artistes

VICK MAGIC SHOW pour un montant de 950 € (Neuf cent cinquante euros) TTC,
BANDA MAX pour un montant de 900 € (Neuf cent euros) TTC,
CHARLY POTTER pour un montant de 1 200 € (mille deux cent euros) TTC.

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20250410-DEL309042025-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Le 3 Avril 2025 : 2025-020 Décision de signer une convention d'occupation du domaine public avec la société NAPOLETANA PARIS représentée par son propriétaire, Monsieur BERRAR Fouad, située 372 rue de l'Arpent du Prieur 78955 CARRIERES SOUS POISSY.
Monsieur BERRAR est autorisé à occuper l'espace public les jeudis de 17h30 à 22h.
Le montant fixée est de 10€ TTC (dix euros) par jour d'occupation.
Cette convention est établie pour une durée illimitée à compter du 10 avril 2025.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Margency, le 10/04/2025

Le Maire,
Thierry BRAUN

MAIRIE DE MARGENCY
VAL D'OISE

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20250410-DEL309042025-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025